

Pour agir, vos dons sont notre force !

Merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer avec votre chèque à :
Fondation Passions Alsace 9, place Kléber 67000 Strasbourg

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
Tél.	E-mail

Je fais un don de 25 € 50 € 75 € 100 € autre montant (précisez) : €

Affectation de mon don

La Fondation Passions Alsace a pour particularité d'œuvrer dans les domaines de la solidarité, la culture, la santé, l'éducation, l'environnement, la recherche. Si vous choisissez de soutenir une thématique ou un projet spécifique, la Fondation Passions Alsace s'engage à respecter votre choix en affectant votre don à cette thématique ou à ce projet.

Si vous nous laissez libre d'affecter votre somme ou si vous ne cochez aucune case, votre don pourra soutenir l'un des programmes jugés prioritaires.

Oui, je soutiens les actions de la Fondation Passions Alsace dans le domaine suivant :

la solidarité la santé la culture l'éducation la recherche l'environnement

j'affecte mon don au projet suivant : __

Si le montant des dons reçus pour le projet est supérieur à la somme demandée, j'autorise la Fondation Passions Alsace à affecter l'excédent à un autre projet soutenu par la Fondation.

je laisse libre la Fondation Passions Alsace d'affecter mon don en fonction des domaines qu'elle jugera prioritaires.

Un don déductible

Tout don à la Fondation Passions Alsace est déductible :

de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20%

du revenu imposable. Les déductions sont reportables sur 5 ans. (Ex. un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt)

de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) (Ex. un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt)

Attention : le reçu fiscal délivré par la Fondation de France doit être joint à la déclaration d'ISF. Compte tenu des délais d'enregistrement des dons et d'émission des reçus fiscaux, il est impératif que vous nous fassiez parvenir votre don avant le 1^{er} juin.

de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Nous contacter

Fondation Passions Alsace
9, place Kléber 67000 STRASBOURG ou c/o Sté Industrielle de Mulhouse 10, rue de la Bourse 68100 MULHOUSE
bonjour@fondationpassionsalsace.com